

Commune de SAINT-PANDELON (Landes) :
Demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers sur
la commune de Saint-Pandelon par la
Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE
du 12 septembre au 12 octobre 2022

RÉUNION D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE AVEC LE PUBLIC
du mardi 11 octobre 2022 – Salle Castéra à SAINT-PANDELON
COMPTE-RENDU PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le contexte et l'objet de la réunion

Une forte mobilisation des riverains au projet s'est manifestée en cours d'enquête et a donné lieu au dépôt d'une pétition par le « Groupement de voisinage » exprimant l'opposition à ce projet des 14 signataires et comprenant de nombreuses questions et demandes d'explications.

Nous avons reçu, lors de notre 2ème permanence du vendredi 30 septembre, 4 de leurs représentants déclarant avoir découvert le projet à l'occasion de l'enquête, n'avoir reçu aucune information à son sujet et réitérant leur demande de réponses.

Dans ce contexte, il nous a paru nécessaire d'organiser sans délai une rencontre entre les personnes s'étant exprimées à l'enquête et des représentants du pétitionnaire.

L'organisation de la réunion

Nous avons fait part de cette décision à M. Nicolas POIROT, interlocuteur de la CSME, et retenu ensemble la date du 11 octobre.

La mairie de Saint-Pandelon a mis à notre disposition la Salle Castéra.

Nous avons précisé à la Préfecture des Landes, autorité organisatrice, par courriel du 05 octobre les modalités de cette réunion que nous souhaitons ciblée aux personnes s'étant exprimées dont et surtout les riverains :

Objet : information et échange focalisés aux thèmes récurrents (risque d'effondrement et nuisances)

Lieu : mairie de Saint-Pandelon, Salle Castéra

Date et heure : le mardi 11 octobre 2011 à 18 h 30

Présidence : le commissaire-enquêteur

Pour l'information du public, au regard du court délai disponible, le moyen le plus approprié nous a semblé être la notification individuelle, par le porteur du projet, à toutes les personnes ayant déposé une observation.

La tenue de la réunion

Ont participé, sous notre présidence, 3 responsables de la CSME et 14 personnes (3 représentants d'associations et 11 riverains).

La CSME était représentée par MM PLANCQUELL (nouveau directeur), POIROT et KERN

La réunion a débuté à 18 h 15 et s'est poursuivie jusqu'à 20 h 50

En préambule, M. POIROT a projeté une présentation sur CSME, la Saline de DAX, l'exploitation de saumure de Saint-Pandelon, les méthodes utilisées, le projet et le contenu du dossier.

Le débat s'est ensuite instauré, dont extraits :

Le public : Pourquoi ce projet et ne pas continuer le pompage de saumure sur le puits S811 ?

CSME : S811 arrive à épuisement, il y a des risques de stabilité si la cavité devient trop grosse. On pompe dessus depuis 1982 alors qu'il était prévu pour 10 ans

Le public : Quid des effondrements et des cartes des cavités ?

CSME : Ils résultent des exploitations anciennes en pompages anarchiques. La position des cavités est connue et le projet se tient bien au-delà des 100 m préconisés

Le public : Pourquoi une traversée en aérien du ruisseau du Hourn ?

CSME : les écologues n'ont pas prescrit de fonçage

Le public : Il y a 3 fois moins d'épaisseur de couverture des futures cavités que S311 alors que des remontées de saumure sont connues mais le dossier n'en parle pas. Nous doutons de la zone d'influence présentée et de celle de subsidence, au regard de l'exploitation actuelle

CSME : les zones d'influence ont été déterminées par Armines de l'école des Mines ParisTech qui est un spécialiste internationalement reconnu, ce qui légitime les études.

Le public : l'exploitation est opaque : où sont les relevés de niveau ?

CSME : ils sont communiqués à la DREAL

Le public : (superposition de questions)

CSME : le sel de mines des Salines de DAX, pur à plus de 99 %, sert à fabriquer des produits que l'on ne peut pas faire avec du sel de mer. L'hypothèse d'un forage au milieu du champ a été étudiée mais pas retenue à cause de la gêne agricole. La volonté d'optimiser les installations existantes a conditionné le choix du site.

Le public : le pompage est supérieur au débit du Hourn, le ruisseau en aval du lac a été à sec

CSME : le débit semble suffisant. Le prélèvement de 200 000 m³ est une erreur, c'est plus proche de 120 000 m³. La CSME paye une redevance à l'Agence Adour-Garonne

Le public : Du bruit de 6 h à 21 h n'est pas admissible !

CSME : La phase travaux dure 8 mois seulement, il est prévu un suivi acoustique et des aménagements horaires sont envisageables

Le public : Quid des interdictions estivales de pompage ?

CSME : Si elles nous étaient applicables, la production serait suspendue

Le public : Le diapir est faillé ; quelle est la validité du modèle Armines ? Le puits 791 n'a pas été mis en exploitation car l'eau injectée migre par des failles. Des coupes géologiques existent

CSME : Armines est spécialiste reconnu. Au dossier, le puits 791 a bien été exploité.

Le public : On se f...e du nombre de dB ! On est au calme et on ne veut pas plus de bruit.

CSME : Les engins de compression seront capotés, les pompes moins puissantes et les actuelles sont moins bruyantes

Le public : Pourquoi faire deux puits plus petits alors que S811 a bien fonctionné ? Pour le gain ?

CSME : L'exploitation est sécurisée avec deux puits s'il y a un problème. Et les pompes seront moins puissantes donc moins bruyantes.

Le public : En substitution du vent et du soleil, la consommation d'énergie est énorme et le coût augmente. Cette petite entreprise est fragile par sa taille.

CSME : Elle produit un sel raffiné qui n'est fait qu'à DAX. La CSME est un gros groupe mais il y a toujours eu de la solidarité entre les sites. Et si l'usine venait à fermer CSME continuerait d'assurer la phase post-exploitation.

Le public : Les eaux de vapeur devraient être réinjectées dans le réseau d'AEP.

Le commissaire-enquêteur,

Philippe LAFITTE


